

## PEU IMPORTE LE STATUT D'IMMIGRANT, vous avez le droit de :

- Soyez rémunéré pour toutes les heures travaillées, y compris les périodes de formation
- Soyez rémunéré au moins au salaire minimum, soyez rémunéré pour les heures supplémentaires et soyez rémunéré régulièrement (généralement toutes les semaines ou toutes les deux semaines)
- Ayez connaissance de vos retenues sur le salaire et ne le faites jamais sans consentement écrit préalable
- Travaillez dans un environnement sûr, exempt de discrimination, de harcèlement sexuel et d'abus
- Demander l'aide du Département du travail de l'état de New York sans craindre de représailles



## LE TRAVAIL FORCÉ EST UN CRIME !

Cela pourrait constituer une violation criminelle de vos droits si vous êtes :

- Il vous a été dit que vous devrez travailler pour rembourser une dette
- Il vous a été dit que votre employeur confisquera votre passeport ou carte d'identité
- Un avantage vous a été promis et vous ne le recevez pas, tel qu'un permis de séjour ou de l'argent
- Vous avez été menacé d'être dénoncé à l'immigration ou la police si vous ne travaillez pas
- Vous avez été menacé de subir des coups et blessures, vous ou votre famille
- Quelqu'un vous ait du mal ou un membre de la famille est blessé



Le Département du travail de l'Etat de New York est un employeur et un fournisseur de programmes qui respecte l'égalité des chances. Des aides et des services auxiliaires sont disponibles sur demande pour les personnes handicapées.

888.469.7365 | [www.labor.ny.gov](http://www.labor.ny.gov) | [f](https://www.facebook.com/nyslabor) | [i](https://www.instagram.com/nyslabor) | [tiktok](https://www.tiktok.com/@nyslabor) | [yt](https://www.youtube.com/nyslabor) | [nyslabor@nyslabor.gov](mailto:nyslabor@nyslabor.gov)

Department of Labor  
Division of Immigrant  
Policies & Affairs



trafficking@labor.ny.gov ou un message au 917.692.7215.

Vous pouvez aussi envoyer un email à

la hotline DIPA au 877.466.9757.

la traite de personnes 24h/24, au 888.373.7888 ou l'aide disponible, appelez la hotline nationale contre

Pour plus d'informations sur vos droits et sur



# VOUS AVEZ DES DROITS !

## PROTÉGEZ-VOUS !

### Gardez une trace de :

- Les jours et les heures de travail
- Combien vous avez été payé et quand
- Dates et heures des événements importants au travail (blessures, menaces ou conflits) et à qui vous les avez signalés